

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire *Emydoidea blandingii* à l'Annexe II conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et satisfaisant au critère A de l'Annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15).

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique\*

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Reptilia
- 1.2 Ordre: Testudines
- 1.3 Famille: Emydidae
- 1.4 Espèce: *Emydoidea blandingii* HOLBROOK 1838



HOLBROOK, 1838

- 1.5 Synonymes scientifiques: *Cistudo blandingii* HOLBROOK 1838: 35  
*Testudo flava* LACÉPÈDE 1788 (*nomen oblitum*)  
*Testudo meleagris* SHAW 1793 (*nomen oblitum*)  
*Emys blandingii* STRAUCH 1862  
*Emydoidea blandingii* GRAY 1870: 19  
*Emys blandingii* BOULENGER 1889  
*Emys blandingii* BLANCHARD 1923  
*Emys blandingii* CONANT 1938  
*Emys twentei* TAYLOR 1943:250  
*Emydoidea blandingii* LOVERIDGE & WILLIAMS 1957  
*Emydoidea blandingii* CONANT & COLLINS 1991: 73  
*Emydoidea blandingii* CROTHER 2000  
*Emys blandingii* FELDMAN & PARHAM 2002  
*Emydoidea blandingii* OBST 2003: 16  
*Emys blandingii* SPINKS & SHAFFER 2009  
*Emydoidea blandingii* ERNST & LOVICH 2009

- 1.6 Noms communs: français: Tortue mouchetée  
anglais: Blanding's Turtle

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

espagnol: Tortuga Blandingii

1.7 Numéros de code: N/A

## 2. Vue d'ensemble

*Emydoidea blandingii* (Tortue mouchetée) appartient à la famille nord-américaine des tortues d'eau douce (Emydidae). Elle est présente au Canada et au nord des Etats-Unis d'Amérique (USA), et exige pour accomplir son cycle biologique à la fois des milieux humides et des milieux secs. Cette espèce fait l'objet d'un commerce international et national, principalement comme animal de compagnie.

Sur la base des meilleures informations disponibles, la population au Canada est estimée à environ 10 350 adultes (COSEWIC 2011 ; Parcs Canada 2012). Il n'existe pas d'estimation de la population totale d'*Emydoidea blandingii* aux Etats-Unis ; les populations locales sont de petite taille, comptant entre quelques dizaines et une centaine de tortues (van Dijk & Rhodin, 2011). Cette espèce exige un domaine vital vaste et son habitat a connu une fragmentation et un déclin dans l'ensemble de son aire de répartition. Bien que le prélèvement soit réglementé localement dans une bonne part de l'aire de répartition et qu'un élevage en captivité ait été rapporté, l'espèce est prélevée dans la nature pour le commerce international et national, principalement à destination d'Asie. D'après les données disponibles, les exportations de cette espèce depuis les Etats-Unis montrent que le commerce international suit un schéma cyclique en expansion, passant de 50 spécimens exportés par an en 1999 à 200 en 2004 . A la fin des années 2000, les exportations approchent de nouveau les 200 spécimens par an (LEMIS 2011). Les caractéristiques du cycle biologique d'*Emydoidea blandingii*, soit une maturité sexuelle tardive, une grande longévité des adultes et une mortalité juvénile élevée, rendent l'espèce particulièrement vulnérable au prélèvement, même s'il s'agit seulement de quelques adultes d'une population donnée. Ces animaux sont très mobiles et leurs déplacements importants d'une zone humide à une autre augmentent leur susceptibilité aux impacts de la mortalité routière, tout en facilitant la possibilité pour les préleveurs de récolter des animaux pour le commerce. Etant donné les caractéristiques de leur cycle biologique, une augmentation même légère du taux de perte de juvéniles et d'adultes a un fort impact sur une population.

*Emydoidea blandingii* a récemment (2011) été reclassée comme En danger sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN car elle a connu une réduction de population de plus de 50 pour cent sur trois générations en raison du déclin de l'habitat, de la surexploitation, d'une prédation accrue, et de la mortalité associée à ces menaces. La tendance de la population est à la baisse : il est estimé que 30 à 40% tant de l'habitat convenant à l'espèce que des populations présentes ont disparu au cours des dernières décennies, tandis que de nombreuses populations subsistantes ont décliné. Lors d'une conférence sur la conservation et la gestion du commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres tenue à St Louis, Missouri, en 2010, les gestionnaires des ressources aux Etats Unis et les spécialistes des tortues ont recommandé l'inscription de cette espèce à l'Annexe II de la CITES. La réglementation du commerce international aux termes de l'Annexe II de la CITES garantirait que les exportations ne sont pas préjudiciables à la survie de l'espèce dans la nature et aiderait les Etats de l'aire de répartition à endiguer le commerce illicite.

La tortue mouchetée réunit les conditions d'inscription à l'Annexe II en ce qu'elle remplit les critères A et B de l'Annexe 2a de la Résolution Conf. 9.24 (Rev. Cop15). Considérant la série de menaces qui pèsent sur l'espèce, il est possible de déduire que la réglementation du commerce de cette espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I (Critère A, Annexe 2a) Résolution Conf. 9.24 (Rev. Cop15). En outre, les informations disponibles indiquent que la réglementation du commerce de cette espèce est nécessaire pour éviter que les prélèvements de spécimens dans la nature ne réduisent la population sauvage à un niveau où sa survie pourrait être menacée en raison des prélèvement continu ou d'autres facteurs (Critère B, Annexe 2a, Résolution Conf. 9.24) (Rev. CoP15).

## 3. Caractéristiques de l'espèce

### 3.1 Répartition géographique

**Canada** (Nouvelle Ecosse, Ontario, Québec) ; Etats-Unis (Dakota du Sud, Illinois, Indiana, Iowa, Maine, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, New Hampshire, New York, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin) (van Dijk & Rhodin, 2011).

### 3.2 Habitat

*Emydoidea blandingii* occupe divers habitats humides, permanents ou temporaires, avec une préférence pour les eaux stagnantes limpides et peu profondes ayant une végétation aquatique abondante, mais elle peut se trouver dans quasiment tous les types de plan d'eau sur son territoire (Ernst & Lovich, 2009; van Dijk & Rhodin 2011). Cette espèce a également besoin d'habitat en milieu sec pour accomplir son cycle biologique, son habitat de nidification étant constitué de terrains sablonneux dégagés couverts d'herbacées ou d'arbustes (*Minnesota Department of Natural Resources* (MDNR) 2008). Du fait de sa grande mobilité, *Emydoidea blandingii* occupe de vastes territoires. Hartwig (2004) a recueilli des données relatives au domaine vital à partir d'études réalisées dans plusieurs Etats des Etats-Unis et deux provinces du Canada, qui rapportent le domaine vital soit en superficies soit en longueurs. Lorsqu'elle est indiquée en superficie, la taille du domaine vital varie de 0,1 à 292 ha ; en termes de longueur, il couvre de 90 à 5183 Mètres. Il arrive parfois qu'*Emydoidea blandingii* nidifie dans des quartiers résidentiels, et elle traverse souvent des zones habitées ou perturbées, notamment des champs cultivés, des jardins, sous des lignes à haute tension et en bordure des chemins de terre (MDNR, 2008).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

Ces animaux sont très mobiles et se déplacent abondamment entre les zones humides et leurs sites de nidification, lesquels sont souvent très éloignés de l'eau. Les femelles ont tendance à retourner année après année sur leur site de nidification habituel, et l'ensemble de la population est très mobile au printemps et en automne, lorsqu'elle quitte ou rejoint les sites d'hivernage (MDNR 2008). Ces tortues sont diurnes et peuvent se montrer plus actives le matin et le soir (Congdon *et al.* 2008). L'espèce se nourrit essentiellement d'écrevisses, d'insectes et d'autres petites proies animales, mais également de charogne et de végétaux, dont des graines (Kofron & Schreiber 1085 ; van Dijk & Rhodin 2011). Les animaux laissent des traînées fortement odorantes ce qui accroît leur vulnérabilité vis-à-vis de prédateurs comme les rats laveurs ou les renards.

L'âge de la maturité sexuelle de la femelle est estimé de 14 à 20 ans. La nidification a lieu en été. Les femelles pondent une ou deux couvées de 8 à 15 œufs (fourchette 3-22 avec d'importantes variations géographiques) par année reproductive mais il est possible que la moitié seulement des femelles d'une population se reproduise dans une année donnée. Les femelles peuvent ne se reproduire que tous les 2 ou 3 ans et leur vie reproductive peut durer de 40 à 50 ans (*Maine Department of Inland Fisheries and Wildlife*, 1991). L'incubation dure environ de 82 à 96 jours (fourchette 65-128) avec d'importantes variations géographiques. Les nouveau-nés mesurent environ 33 mm. (Congdon *et al.*, 2008 ; Ernst & Lovich, 2009 ; van Dijk & Rhodin, 2011). La longévité peut atteindre 77 ans au moins dans la nature, et la durée de génération varie entre 36 et 47 ans (Congdon *et al.*, 2008 ; Ernst & Lovich, 2009).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

*Emydoidea blandingii* montre une dossière allongée noire et lisse avec des taches irrégulières sur les scutelles de teinte jaune à brun clair. Le plastron comporte une charnière mobile entre les écailles pectorales et abdominales. La gorge et le cou sont jaune vif. La longueur de la dossière (LD) atteint 28 cm. chez les mâles et 22 cm. chez les femelles. La maturité survient vers 12 ans environ chez les mâles (LD 20cm.) et entre 14 et 20 ans chez les femelles (LD 16-19cm.) (Congdon *et al.*, 2008 ; Ernst & Lovich, 2009).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

*Emydoidea blandingii* joue un rôle important pour le fonctionnement des écosystèmes d'eau douce, qu'il s'agisse des cours d'eau, des étangs ou des zones humides. L'espèce étant omnivore, elle aide à maintenir la propreté de ces eaux. Du fait de leur grande mobilité, ces tortues jouent un rôle particulièrement important pour la dispersion des graines de plantes aquatiques entre les plans d'eau (Blandford Nature Center, n.d.). Œufs, nouveau-nés et juvéniles constituent des proies pour les coyotes, les rats laveurs, les renards et les mouffettes. Nouveau-nés et juvéniles sont également consommés par les poissons, les grenouilles, les serpents et les échassiers (Berrigan n.d.; Michigan State University, 2004).

#### 4. Etat et tendances

##### 4.1 Tendances de l'habitat

Il n'existe pas d'estimations de l'étendue de l'habitat adapté à *Emydoidea blandingii* subsistant au Canada et aux Etats-Unis. Dans une étude portant sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, Hartwig (2004) rapporte que l'habitat d'*Emydoidea blandingii* est souvent entrecoupé de routes et d'habitations rurales. L'habitat adapté à cette espèce est de plus en plus fragmenté. Voir également la section Tendances de la population.

##### 4.2 Taille de la population

*Canada* – D'après une estimation approximative, la population dans la partie canadienne de la région des Grands Lacs/St. Laurent est d'environ 10 000 adultes (COSEWIC, 2011). La population de Nouvelle Ecosse est estimée à 350 adultes (Parcs Canada, 2012).

*United States* – Les populations d'*Emydoidea blandingii* sont souvent peu abondantes et localisées, allant de quelques dizaines à une centaine de tortues, avec des densités variant entre 0,02 animal par ha. dans le Maine, 28 par ha. dans le Wisconsin, 55 par ha. dans le Missouri et jusqu'à 57 par ha. dans le Nebraska (D. Mifsud, comm. pers., 2009 in Van Dijk & Rhodin, 2011). La population la plus fournie, au Nebraska, est estimée à plus de 130 000 animaux sans compter les nouveau-nés et les tortues de l'année (Lang, 2004). Un résumé des estimations chiffrées par Etat des populations historiques et des populations subsistantes a été établi par les *Midwest Partners in Amphibian and Reptile Conservation* (MWPACR 2010).

##### 4.3 Structure de la population

Le ratio mâles/femelles va de 1 :1 à une prédominance marquée des femelles. Dans le Wisconsin, des populations où les tortues immatures représentent 16% (ratio juvéniles-adultes de 0,19 :1) ont été constatées. Il n'existe pas de sous-espèce connue d'*Emydoidea blandingii* mais il semble y avoir une importante structuration génétique parmi les populations. Une étude des marqueurs microsatellites des populations dans l'ensemble de l'aire de répartition montre que la chaîne des Appalaches et le fleuve Hudson constituent des barrières majeures au flux génétique. En conséquence, il est estimé que les populations séparées par la chaîne des Appalaches et celles, isolées, de Nouvelle Ecosse, devraient être considérées comme des lignées évolutives significatives distinctes (Ernst & Lovich, 2009).

##### 4.4 Tendances de la population

La population de l'espèce tend à diminuer dans l'ensemble de son aire de répartition de l'espèce.

*Canada* – La collecte pour le commerce des animaux de compagnie est perçue comme une menace croissante. En Nouvelle Ecosse, la menace posée par la collecte est considérée comme secondaire par rapport à d'autres menaces telles que la disparition de l'habitat. Cela s'explique par le fait que cette collecte est localisée et continue, mais sa fréquence est inconnue et certaines données sont invérifiées. La gravité de cet impact pourrait être importante, et il est estimé qu'il pourrait exister une corrélation entre la collecte d'individus et la viabilité de la population de Nouvelle Ecosse (B. van Havre, Environnement Canada, comm. pers., 2012).

*Etats-Unis* – Les participants à l'atelier du Middle-west consacré à l'inscription sur la Liste Rouge des tortues des Etats-Unis ont estimé que de 30 à 50% de l'habitat adapté et des populations qu'il renfermait ont disparu au cours des dernières décennies, tandis que les populations subsistantes ont vu leur taille se réduire (van Dijk & Rhodin 2011). Le déclin des populations a été constaté dans l'Illinois, l'Iowa, le Michigan, le Nebraska, l'Ohio et le Wisconsin, et plusieurs Etats ont rapporté qu'une partie au moins des populations restantes pourrait ne pas être viable (MWPACR 2010). Les populations dans l'Illinois et l'Ohio sont jugées en déclin, peut-être en raison d'une prédation accrue de la part des rats laveurs (D. Mifsud, comm. pers., 2009 in van Dijk & Rhodin, 2011).

##### 4.5 Tendances géographiques

L'aire de répartition de l'espèce est l'une des plus septentrionales qui soient pour les tortues d'Amérique du Nord. Les effets anticipés du changement climatique sur l'habitat et la survie

d'*Emydoidea blandingii* n'ont pas été évalués, mais celui-devrait compliquer les efforts de conservation et pourrait pousser les tortues à étendre leur aire de répartition vers le nord dans le bassin versant du lac Supérieur. (MWPARC 2010).

## 5. Menaces

*Emydoidea blandingii* subit l'impact de la fragmentation et de la destruction de l'habitat provoquées par la construction de routes et l'aménagement du territoire dans son aire de répartition tant au Canada qu'aux Etats-Unis. La fragmentation de l'habitat réduit la qualité de chaque parcelle disponible pour l'espèce et isole les populations. Plus important, la proximité des habitations humaines expose ces tortues à une mortalité routière plus élevée et facilite l'accès aux tortues pour les préleveurs. La propension que montre l'espèce à parcourir de longues distances, son activité diurne et la proximité des habitations humaines l'expose à un risque plus élevé de rencontrer des humains ou d'autres prédateurs. Le *New Hampshire Wildlife Action Plan* (NHWAP 2005) a noté qu'outre la collecte ciblée à but commercial, il arrive que des tortues "trouvées" soient déplacées vers une zone humide éloignée, voire conservées comme animaux de compagnie. Au moment de la nidification, les femelles sont souvent faciles à capturer à proximité de leur nid, et donc plus vulnérables à la collecte (Berrigan, n. d.). La mortalité et la collecte font obstacle au flux génétique (Hartwig, 2004), ce qui pourrait compromettre la survie à long terme de l'espèce.

Au plan local, l'espèce souffre également de la dégradation de l'habitat là où l'aménagement du territoire à proximité des milieux humides entraîne une pollution des eaux par des effluents. *Emydoidea blandingii* préfère les systèmes hydrologiques propres, et la question de savoir si elle peut tolérer certains types de pollution, et dans quelle mesure, reste posée (Congdon *et al.*, 2008). Outre sa vulnérabilité naturelle aux prédateurs, *Emydoidea blandingii* risque de subir une prédation accrue des œufs et des juvéniles, voire des adultes, de la part de prédateurs dits "subventionnés" (populations de prédateurs artificiellement abondantes en raison de la proximité de peuplements humains). Il existe peu de données quantitatives disponibles sur la gravité de ces facteurs (van Dijk & Rhodin, 2011), mais voir Hartwig (2004). *Emydoidea blandingii* subit également l'impact de la collecte indirecte pour des activités de chasse ciblées sur d'autres espèces ; en termes de fréquence, elle constitue la deuxième espèce de tortues constatée comme prise accessoire lors de la chasse commerciale aux tortues serpentes à l'aide de pièges à appâts. Une fois que les *Emydoidea blandingii* sont capturées, elles sont faciles à commercialiser, ce qui incite à ne pas à les relâcher dans la nature (Harding, comm.pers., août 2009, *in* van Dijk & Rhodin 2011).

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Le Groupe de spécialistes des tortues terrestres et tortues d'eau douce de l'UICN/CSE a identifié l'élimination de la collecte commerciale comme exigence immédiate pour la conservation de cette espèce (Congdon *et al.*, 2008). Le numéro d'octobre 2012 de la revue internationale pour amateurs "Reptiles" présente *Emydoidea blandingii* comme l'une des tortues les plus "attachantes et intéressantes" à détenir pour les collectionneurs (Love, 2012).

### 6.2 Commerce licite

*Canada* – Le Canada ne recueille pas de chiffres d'exportations par espèces, mais les obligations juridiques et réglementaires de conservation interdisent en règle générale l'exportation de cette espèce. En raison des interdictions aux termes de la législation canadienne sur les espèces menacées – qui n'établit pas de distinction entre les spécimens nés et élevés en captivité et les spécimens provenant de la nature – l'exportation d'*Emydoidea blandingii* n'est possible qu'à des fins liées à la conservation (van Havre, comm. pers., 2012).

*United States* – Les chiffres du commerce des Etats-Unis proviennent de la base de données LEMIS de l'USFWS (*U.S. Fish and Wildlife Service*) et couvrent la période 1999 à 2010 (Voir Tableau 1 et Figure 1). Les données sont établies à partir des formulaires de déclaration pour les espèces sauvages des Etats-Unis exigées pour l'importation ou l'exportation de tout poisson ou espèce sauvage.

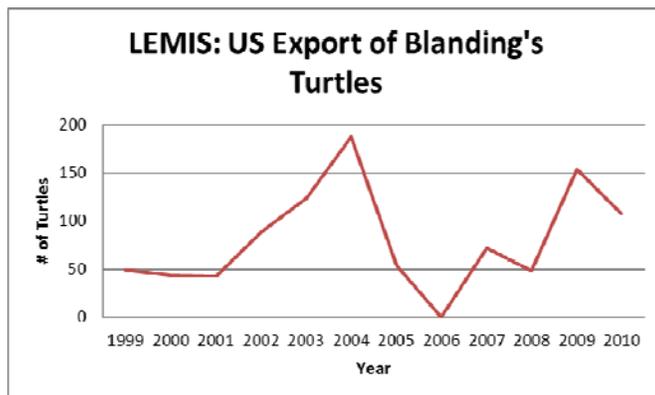
Table 1. Exportations d'*Emydoidea blandingii* depuis les Etats-Unis; 1999-2010

Année	No. Individus	No. Cargaisons
1999	50	10
2000	44	10
2001	43	9
2002	89	5
2003	124	18
2004	188	19
2005	54	8
2006	1	1
2007	72	9
2008	49	7
2009	154	19
2010	108	13
<b>Total</b>	<b>976</b>	<b>128</b>

Source: U.S. Fish and Wildlife Service (LEMIS 2011)

Toutes les exportations indiquées au Tableau 1 et à la Figure 1 ont été rapportées comme transactions commerciales (LEMIS 2011). Les données montrent que les exportations de cette espèce depuis les Etats-Unis sont passées d'environ 50 spécimens par an en 1999 à environ 200 par an en 2006. Alors qu'au milieu des années 2000 les exportations étaient retombées au niveau de 1999, elles ont recommencé à augmenter ces dernières années, se rapprochant de nouveau de 200 spécimens par an. La Figure 1 illustre le caractère cyclique que montrent ces exportations, avec un pic et un rebond à peu près tous les cinq ans. Dans l'ensemble, la tendance du commerce semble à la hausse. Dans une autre analyse des données LEMIS conduite par Franke et Telecky (2001) sur les années 1989 à 1997, le total cumulé des exportations d'*Emydoidea blandingii* était de 329, soit une moyenne de 37 spécimens par an durant cette période de 9 ans. Red et Gibbons (2002) ont rapporté que 284 individus ont été exportés des Etats-Unis entre 1996 et 2000, soit une moyenne de 71 individus par an durant une période de 5 ans. Le total des exportations pour le total des 12 années figurant au Tableau 1 est de 976 spécimens (LEMIS 2011), ce qui donne une moyenne de 81 spécimens par an. Il apparaît donc que la tendance des exportations depuis les Etats-Unis est à la hausse.

Figure 1. Exportations d'*Emydoidea blandingii* depuis les Etats-Unis ;1999-2010



Source: U.S. Fish and Wildlife Service (LEMIS 2011)

Globalement, seulement 5 pour cent des exportations du Tableau 1 représentent des spécimens sauvages, tandis que la plupart sont rapportés comme nés ou élevés ou en captivité (LEMIS 2011). Toutefois, comme cette espèce n'est pas inscrite à la CITES, il n'est pas possible d'établir si les animaux sont issus de l'élevage aux termes de la Résolution Conf. 10.16 relative aux *Spécimens d'espèces animales élevées en captivité*, si du matériel sauvage est utilisé comme stock

reproducteur et à quelle échelle, ou si des spécimens sont prélevés dans la nature puis élevés en captivité. Le niveau important d'élevage en captivité constaté marque également un changement brutal par rapports aux analyses antérieures. Reed et Gibbons (2002) ont rapporté que sur les 284 individus exportés depuis les Etats-Unis entre 1996 et 2000, 64,4 pour cent avaient été prélevés dans la nature, presque 17 pour cent étaient nés ou avaient été élevés en captivité et presque 20 pour cent étaient d'origine inconnue ou non déclarée.

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Il n'existe pas de commerce connu de parties ou de produits dérivés de cette espèce ; le principal débouché du commerce est le marché des animaux de compagnie vivants.

### 6.4 Commerce illicite

*Canada* – L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et les responsables de la lutte contre la fraude continuent de se trouver face à des tentatives de contrebande de tortues en provenance des Etats-Unis et d'Asie. Dans l'Ontario, plusieurs condamnations ont été prononcées pour collecte, transport, vente et aquaculture illicite de tortues d'eau douce, dont *Emydoidea blandingii*. Pour ces raisons, Environnement Canada estime que l'espèce fait l'objet d'une demande de longue date pour le commerce des animaux de compagnie, étant donné son prix relativement élevé sur le marché canadien (voir Tableau 2). La valeur commerciale de ces spécimens est considérablement supérieure à celle des autres tortues, tant en raison de leur carapace chamarrée que de leur rareté et de la difficulté de les acquérir par des voies licites (van Havre, comm. pers. 2012).

Tableau 2. Valeur d'*Emydoidea blandingii* sur le marché illicite canadien

Espèce	Description	USD
Tortue mouchetée	Juveniles	150
	Femelles de grande taille	250
	Couple reproducteur	1,600

Source: Environnement Canada, Direction de l'application de la loi sur la faune, Division du renseignement, synthèse de 2012.

Dans l'Ontario, certains faits suggèrent que cette espèce est également collectée pour le secteur alimentaire et pour son utilisation dans la médecine traditionnelle. Des poursuites judiciaires ont été engagées dans l'Ontario pour une affaire de prélèvement illicite d'*Emydoidea blandingii* et d'autres espèces de tortues destinées à la consommation humaine. Au cours d'un entretien avec un agent de lutte contre la fraude, l'un des individus impliqués a déclaré qu'il pratiquait la médecine traditionnelle et que la tortue était censée apporter une longue vie à qui la détient et la consomme (van Havre, comm. pers., 2012).

- En 2008, un homme de l'Ontario a été arrêté pour possession illicite de tortues (dont 26 *Emydoidea blandingii*) aux termes du Tableau I de la Loi sur les Espèces en péril. Il a été condamné à une amende de 10 000 dollars et à 3 ans de mise à l'épreuve. ([www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=714D9AAE-1&news=A3E69C1E-A384-43FF-AD52-0FEEA05B92](http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=714D9AAE-1&news=A3E69C1E-A384-43FF-AD52-0FEEA05B92)).

*Etats-Unis* – En 2010, l'"*Operation Shellshock*" conduite par le Département de la conservation de l'environnement – Division de la lutte contre la fraude de l'Etat de New York s'est traduite par l'inculpation de 30 personnes physiques et morales pour des crimes et délits liés à la commercialisation d'espèces sauvages (dont *Emydoidea blandingii*) aux termes des lois fédérales, provinciales et des Etats sous la responsabilité du Département de la Conservation de l'environnement de l'Etat de New York, du Service des poissons et espèces sauvages des Etats-Unis (*U.S. Fish and Wildlife Service*), de la Commission des poissons et des bateaux de Pennsylvanie (*Pennsylvania Fish and Boat Commission*), d'Environnement Canada et du Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Le total des amendes et confiscations s'est chiffré à 100 000 USD. ([www.fws.gov/international/DMA\\_DSA/CITES/pdf/abstracts.pdf](http://www.fws.gov/international/DMA_DSA/CITES/pdf/abstracts.pdf)).

- En 2005, un marchand de reptiles de l'Ohio a été condamné à un an et un jour d'incarcération et à une amende de 3 000 dollars US plus 300 dollars de taxe spéciale (*'special assessment'*) après avoir plaidé coupable pour l'achat, le transport et la vente illicites de 53 *Emydoidea blandingii* et d'autres espèces sauvages protégées par la législation fédérale et de l'Etat. Le Juge du Tribunal de district Algenon L. Marbley a également condamnée cet individu à payer 7 000 dollars US de dédommagement au Fond de protection des poissons et du gibier du Michigan. ([www.ssnakess.com/forums/general-discussion/65359-donald-b-hamper-ohio-reptile-dealer-pleads-guilty-federal-court.html](http://www.ssnakess.com/forums/general-discussion/65359-donald-b-hamper-ohio-reptile-dealer-pleads-guilty-federal-court.html)).

## 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

L'enlèvement des tortues dans la nature est synonyme de mortalité parce que l'individu n'est plus en mesure de contribuer au pool génétique. Les caractéristiques du cycle biologique d'*Emydoidea blandingii*, avec une maturité sexuelle tardive, une grande longévité des adultes et une mortalité juvénile élevée, la rendent particulièrement vulnérable à la collecte. En raison de sa dynamique démographique, même une augmentation légère du taux de perte des juvéniles ou des adultes reproducteurs dans une population peut avoir un impact important (Congdon *et al.*, 2008). L'enlèvement des adultes d'une population diminue le nombre d'individus sexuellement matures susceptibles de se reproduire, et peut réduire le succès reproducteur des adultes subsistants ; l'enlèvement des femelles risque d'entraîner un déséquilibre du ratio males-femelles et de compromettre la possibilité de maintenir une population stable (Congdon *et al.*, 2008 ; Michigan State University, 2004). La pression de la collecte à but commercial, soit ciblée soit comme prise accessoire, aggrave l'impact des autres menaces co-occurentes, cumulatives et croissantes qui pèsent sur la survie de cette espèce dans la nature (par ex. prédation accrue et aggravation de la fragmentation de l'habitat).

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

*Canada* – Depuis 2005, *Emydoidea blandingii* est inscrite comme En danger (Nouvelle Ecosse) et Menacée (Grands Lacs/St. Laurent) au Tableau 1 de la Loi canadienne sur les Espèces en péril (LEP). La protection aux termes de la LEP signifie qu'il est interdit de tuer, blesser, tourmenter, capturer ou prélever l'espèce, de détruire le lieu de résidence d'un ou de plusieurs individus, et de détenir, collecter, acheter, vendre ou faire le négoce de ces tortues sur le territoire fédéral ; des permis peuvent être délivrés pour des activités bénéfiques à la conservation de l'espèce ou en rapport avec des prises accidentelles (COSEWIC, 2011). *Emydoidea blandingii* est inscrite comme Menacée aux termes de la Loi sur les Espèces en péril de l'Ontario, qui interdit de tuer, blesser, tourmenter, capturer, collecter, détenir, transporter, acheter, vendre, louer ou faire le négoce des membres de cette espèce et interdit de détériorer ou détruire son habitat. L'espèce est également inscrite comme reptile faisant l'objet d'une protection spéciale aux termes de la Loi sur la conservation des poissons et des espèces sauvages de 1997, qui apporte une protection similaire aux tortues individuelles mais non à leur habitat. Les emplacements connus des tortues ne sont pas communiqués publiquement en raison du danger de braconnage. *Emydoidea blandingii* est protégée des nuisances, de la destruction ou des altérations par la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune, aux termes de laquelle il est interdit de chasser, capturer, maintenir en captivité ou vendre des individus sans autorisation. En outre, l'espèce est inscrite comme Menacée dans la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. *Emydoidea blandingii* est inscrite comme En danger dans la Loi sur les espèces en péril de Nouvelle Ecosse (van Havre, comm. pers., 2012). Un plan d'action pour la conservation a été élaboré en Nouvelle Ecosse (van Dijk & Rhodin, 2011).

*Etats-Unis* - *Emydoidea blandingii* est protégée à des degrés divers dans tous les Etats (Nanjappa et Conrad, 2011 ; voir Annexe 1). L'espèce est présente dans plusieurs zones protégées de son aire de répartition, et des plans d'action pour la conservation ont été élaborés dans plusieurs Etats (van Dijk & Rhodin, 2011).

### 7.2 Au plan international

Aucun

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

La collecte commerciale est interdite dans plusieurs des Etats de l'aire de répartition de l'espèce aux Etats-Unis, et elle est autorisée mais avec des restrictions dans les autres (Nanjappa et Conrad ; Annexe 1). Le New Hampshire gère *Emydoidea blandingii* dans le cadre de son Plan d'action pour les espèces sauvages (NHWAP 2005). Pour une liste des activités de gestion Etat par Etat, voir l'Annexe 2. Congdon *et al.* (2008) ont constaté les besoins de conservation immédiats suivants :

1. Méthodes pour réduire la mortalité routière (par ex. grillages et tortues-ducs) ;
2. Elimination de la collecte à but commercial ;
3. Protection des vastes zones humides servant d'habitat aux tortues, ainsi que des zones humides éphémères plus petites ;
4. Protection et gestion des zones terrestres adjacentes utilisées pour la nidification et comme couloirs de déplacement d'une zone humide à l'autre ;
5. Recherche sur les risques associés aux périodes et à la durée des déplacements terrestres des mâles et des femelles ;
6. Là où cela est nécessaire, enlever les prédateurs de nids.

### 8.2 Surveillance continue de la population

Maine : de nombreuses enquêtes menées dans les années 1990 ont démontré que moins de 1000 individus sont probablement présents dans le sud du Maine et qu'ils se trouvent dans un paysage très fragmenté. Les rares populations documentées sur les territoires de York, South Berwick, Biddeford, Wells, Alfred et Lyman présentent le potentiel de conservation le plus élevé, tandis que des populations périphériques plus réduites, isolées par des barrières physiques (par ex. l'autoroute 95) sont davantage exposées au risque d'extinction locale.

Voir : [www.maine.gov/ifw/wildlife/species/endangered\\_species/blandings\\_turtle/index.htm](http://www.maine.gov/ifw/wildlife/species/endangered_species/blandings_turtle/index.htm)

New Hampshire: Des biologistes évaluent actuellement les principaux sites d'*Emydoidea blandingii* qui ont été identifiés lors d'une Evaluation du statut régional de l'espèce en 2007. En outre, plusieurs rapports concernant *Emydoidea blandingii* sont soumis chaque année par des bénévoles via le Programme de surveillance continue des reptiles et amphibiens (RAARP). Après un processus de vérification, ces rapports sont intégrés dans la base de données sur les espèces rares du Bureau du patrimoine naturel du New Hampshire afin de cartographier les emplacements des populations (Clifford NHFG).

Voir : [extension.unh.edu/CommDev/Docs/Blanding.pdf](http://extension.unh.edu/CommDev/Docs/Blanding.pdf)

Massachusetts: Un programme de surveillance continue à l'échelle de l'Etat est nécessaire afin de suivre à long terme les tendances de la population d'*Emydoidea blandingii* (NHESP, 2007).

Voir : [www.mass.gov/dfwele/dfw/nhosp/species\\_info/nhfacts/emyoidea\\_blandingii.pdf](http://www.mass.gov/dfwele/dfw/nhosp/species_info/nhfacts/emyoidea_blandingii.pdf)

L'organisation *Midwest Partners in Amphibian and Reptile Conservation* (Partenaires du Middle-west pour la conservation des amphibiens et reptiles) synthétise les efforts de surveillance continue déployés dans d'autres Etats des Etats-Unis (MWPARC, 2010)

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

Aucune.

### 8.3.2 Au plan interne

L'espèce est protégée au niveau des Etats et des provinces dans l'ensemble de son aire de répartition (voir point 7.1).

### 8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Un programme d'élevage des nouveau-nés appelé *head-start* (bon départ') a été mis en œuvre au Refuge national des espèces sauvages de Shiawassee afin de réduire la prédation des œufs par les mouffettes. Les nouveau-nés éclos de quatre-vingt treize œufs prélevés dans des nids dans la nature sont élevés par le zoo de Detroit et la Direction des ressources herpétologiques (Jackson, Michigan). Les tortues seront élevée jusqu'à ce qu'elles atteignent une taille de 10 centimètres environ et il est prévu de les relâcher au printemps 2013 (Connect 2012).

### 8.5 Conservation de l'habitat

*Canada* – La survie future des populations d'*Emydoidea blandingii* dépend principalement de la quantité et de la qualité de l'habitat disponible en zone humide, ainsi que de la possibilité pour les tortues de se déplacer sans risque entre zones humides et zones sèches. Comme c'est le cas pour de nombreuses espèces qui migrent vers des emplacements adaptés à la nidification, la fragmentation créée par les routes se traduit chaque année par la mort de nombreuses tortues (Harding, 1997). Un plan de rétablissement pour les populations de Nouvelle Ecosse intitulé "Stratégie de rétablissement pour la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), population de Nouvelle Ecosse, Canada" a été publié en 2012. Des habitats critiques pour *Emydoidea blandingii* ont été identifiés sur les cinq sites où sa présence est avérée. A l'heure actuelle, le rétablissement est jugé faisable. L'objectif à long terme est d'obtenir une population d'*Emydoidea blandingii* apte à assurer sa propre survie en Nouvelle Ecosse en maintenant et/ou en augmentant les trois populations existantes et les deux concentrations connues dans l'aire de répartition actuelle, avec un risque d'extinction inférieur à 5% pour chacune des populations reconnues dans des projections à 10 générations (400 ans), et de maintenir un flux génétique suffisant pour empêcher qu'une population ne devienne génétiquement isolées (Parcs Canada 2012).

*Etats-Unis - United States* – Le Plan d'action pour les espèces sauvages du New Hampshire a mesuré la fragmentation de l'habitat dans l'Etat, en déterminant la proportion de territoire déjà placé sous la protection de l'Etat et en élaborant des protocoles de gestion, conservation et restauration de l'habitat pour la survie de cette espèce (NHWAO 2005). La population d'*Emydoidea blandingii* la plus abondante aux Etats-Unis est située dans le Refuge national d'espèces sauvages de Valentine, géré par l'*U.S. Fish and Wildlife Service*, et la conservation de cette espèce a été intégrée au Plan global de conservation du refuge (Valentine Wildlife Refuge 1999). Il existe d'autres refuges nationaux d'espèces sauvages gérés par l'*U.S. Fish and Wildlife Service* et d'autres zones protégées sur l'aire de répartition de l'espèce. Toutefois, la proportion de son habitat faisant l'objet d'une protection n'a pas été quantifiée.

### 8.6 Mesures de sauvegarde

Pas d'informations disponibles.

## 9. Information sur les espèces semblables

*Emydoidea blandingii* appartient à la famille des Emydidae. Son aire de répartition chevauche celle d'espèces similaires de la même famille dont la tortue de Muhlenberg (*Glyptemys muhlenbergii*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*) qui, au stade adulte, sont toutes deux plus petites qu'*Emydoidea blandingii*. *Emydoidea blandingii* porte en outre une marque jaune caractéristique sur le menton.

## 10. Consultations

L'*U.S. Fish and Wildlife Service* a procédé à des consultations sur l'espèce avec tous les Etats renfermant des populations de tortues mouchetées par le biais de l'*Association of Fish and Wildlife Agencies* ainsi qu'avec le Canada. En juin 2012, le Canada a apporté une réponse détaillée assortie de données chiffrées par l'intermédiaire de Basile van Havre, directeur de la Division de la gestion de la conservation des populations, Environnement Canada.

## 11. Remarques supplémentaires

L'inscription de l'espèce à l'Annexe II a été recommandée **par les gestionnaires de la ressource des Etats de l'aire de répartition aux Etats-Unis et les spécialistes des tortues** lors de la conférence qui s'est tenue en 2010 à St. Louis, Missouri sur la Conservation et la gestion du commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres aux Etats-Unis (organisée par le Programme sur le commerce international des espèces sauvages de l'*U.S. Fish and Wildlife Service*).

**Information UICN** : l'espèce a été récemment transférée de la catégorie Faible risque/non menacée à celle de En danger A2cde+4ce (ver. 3.1, 2011) sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en raison du lent déclin généralisé de la plupart de ses populations qu'entraînent la disparition de l'habitat, l'enlèvement direct, la mortalité accidentelle et l'accroissement de la prédation, et en raison de sa durée de génération très longue, de 36 à 47 ans, et de la lenteur de son rétablissement potentiel.

## 12. Références

- Berrigan, M. n.d. (no date) Endangered Species – Species spotlight – Blanding's turtle. Nature Canada: Ottawa, Ontario. [http://www.naturecanada.ca/endangered\\_know\\_our\\_species\\_blandingsturtle.asp](http://www.naturecanada.ca/endangered_know_our_species_blandingsturtle.asp)
- Bider, J. R., and S. Matte. 1994. Atlas des Amphibiens et des Reptiles du Quebec. Societe d'histoire naturelle de la Saint-Laurent et ministere de l'Environnement et de la Faune du Quebec, Direction de la faune et des habitats, Quebec. 106 pp.
- Blandford Nature Center. n.d. (no date). Blanding's Turtle. Blandford Nature Center: Michigan. <http://blandfordnaturecenter.org/Default.aspx?pageId=1285176>
- Congdon, J.D., Graham, T.E., Herman, T.B., Lang, J.W., Pappas, M.J., & Brecke, B.J. 2008. *Emydoidea blandingii* (Holbrook 1838) - Blanding's Turtle. Chelonian Research Monographs 5: 015.1-015.12.
- Connect. 2012. Detroit Zoological Society gives Blanding's turtle a head start. Connect Magazine. Association of Zoos and Aquariums. Jan 2012. Pp7.
- COSEWIC. 2011. COSEWIC assessment and update status report on the Blanding's Turtles (*Emydoidea blandingii*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa. [http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct1/searchdetail\\_e.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct1/searchdetail_e.cfm)
- Environment Canada. 1999. CITES identification guide – turtles & tortoises. Environment Canada, Office of Enforcement, Wildlife Division, Ottawa. 232 pp.
- Ernst, C.H. and Lovich, J.E. 2009. Turtles of the United States and Canada. Second edition. Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Franke, J. and T.M. Telecky. 2001. Reptiles as Pets: An Examination of the Trade in Live Reptiles in the United States. *Humane Society of the United States*, Washington, DC.
- Harding, J. 1997. Amphibians and Reptiles of the Great Lakes Region. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Hartwig, T. S. 2004. Habitat selection of Blanding's turtle (*Emydoidea blandingii*): a range-wide review and microhabitat study. Thesis, Bard College: New York.
- Kofron, C. P. and A. Schreiber. 1985. Ecology of two endangered aquatic turtles in Missouri. *Journal of Herpetology* 19:1-24-40.
- LEMIS (Law Enforcement Management Information System). 2011. Exports of *Emydoidea blandingii* from 1999-2010. U.S. Fish and Wildlife-Office of Law Enforcement, Arlington (unpublished).
- Maine Department of Inland Fisheries and Wildlife. 1991. Blanding's turtle assessment. Maine Department of Inland Fisheries and Wildlife: Maine. [www.maine.gov/ifw/wildlife/species/plans/reptiles/blandingsturtle/speciesassessment.pdf](http://www.maine.gov/ifw/wildlife/species/plans/reptiles/blandingsturtle/speciesassessment.pdf)
- MDNR (Minnesota Department of Natural Resources). 2008. Blanding's Turtle (*Emydoidea blandingii*). Division of Ecological Resources Environmental Review Fact Sheet Series: Minnesota. [files.dnr.state.mn.us/natural\\_resources/animals/reptiles\\_amphibians/turtles/blandings\\_turtle/factsheet.pdf](http://files.dnr.state.mn.us/natural_resources/animals/reptiles_amphibians/turtles/blandings_turtle/factsheet.pdf)
- Michigan State University. 2004. *Emydoidea blandingii*. Michigan Natural Features Inventory: Michigan. [http://mnfi.anr.msu.edu/abstracts/zoology/Emydoidea\\_blandingii.pdf](http://mnfi.anr.msu.edu/abstracts/zoology/Emydoidea_blandingii.pdf)

- Nanjappa, P, and P.M. Conrad (Eds). 2011. State of the Union: Legal Authority over the use of Amphibians and Reptiles in the United States. Version 1.03. Association of Fish and Wildlife Agencies, Washington DC. 255pp.
- NHWAP (New Hampshire manages *Emydoidea blandingii* under its Wildlife Action Plan). 2005. New Hampshire Wildlife Action Plan. New Hampshire Fish and Game Department. Concord, NH. [http://www.wildlife.state.nh.us/Wildlife/wildlife\\_plan.htm](http://www.wildlife.state.nh.us/Wildlife/wildlife_plan.htm)
- MWPARC (Midwest Partners in Amphibian and Reptile Conservation). 2010. Blanding's Turtle (*Emydoidea blandingii*) Conservation Assessment Survey. <http://www.mwparc.org/>
- Parks Canada. 2012. Recovery Strategy for the Blanding's turtle (*Emydoidea blandingii*), Nova Scotia population, in Canada [Draft]. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Parks Canada, Ottawa
- Reed, R.N., and J.W. Gibbons. 2002. Conservation status of live U.S. nonmarine turtles in domestic and international trade. A report to: U.S. Department of the Interior, U.S. Fish and Wildlife Service. Savannah River Ecology Laboratory, Drawer E, Aiken. 92 pp.
- Love, B. 2012. Herps that rocked the world. *Reptiles Magazine* 20(10):20-27.
- Valentine National Wildlife Refuge. 1999. Valentine Comprehensive Conservation Plan. U.S. Fish and Wildlife Service: Nebraska.
- van Dijk, P.P. & Rhodin, A.G.J. 2011. *Emydoidea blandingii*. In: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Downloaded on 22 February 2012.

Réglementation des Etats relative à la tortue mouchetée

Etat	Statut de protection dans l'Etat	Commerce	Réglementation de référence
Illinois	En danger; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	IL CS 56 1-20
Indiana	En danger; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	IAC 312 9-5
Iowa	Menacée; SGCN	Pas de collecte à but commercial ou personnel ; collecte scientifique avec permis	IA AC 571 77
Maine	En danger; SGCN	Pas de collecte à but commercial ou personnel ; collecte scientifique avec permis	MRSA 12 10001-12159
Massachusetts	Menacée ; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	CMR 9.01-10.0
Michigan	Protégée; SGCN	Pas de collecte à but commercial; collecte personnelle (à l'exclusion des œufs) et scientifique autorisée.	MI AR 299.1024-1025
Minnesota	Menacée; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	MNS 97C.605
Missouri	En danger; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	252.020 RSMo; 3CSR 10-4.110(1)
Nebraska	Protégée; SGCN	Pas de collecte à but commercial ou personnel ; collecte scientifique avec permis	(*) Chapter 2: Fisheries Regulations Section 002.05, 002.08, 006.03P, 009; Chapter 4: Wildlife Regulations Section 10
New Hampshire	En danger; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	NHTOCXVIII 212A
New York	Menacée; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	ECL 11-0103, 0512; 6 NY CRR Parties 3 et 175
Ohio	Menacée	Pas de collecte à but commercial ou de possession de spécimens prélevés dans la nature	ORC 1531.01
Pennsylvanie	Protégée; SGCN	Collecte interdite ; possession avec permis autorisée	30 PA CS 102 58 PA CS 79
Dakota du Sud	SGCN	Pas de collecte à but commercial ; collecte personnelle autorisée	En cours d'examen
Wisconsin	Menacée; SGCN	Pas de collecte à but commercial / commerce	WI AC NR 10.02, NR 19.001(14) & NR19.25

Source: Nanjappa et Conrad (2011)

\*\* SGCN – State designation of Species of Greatest Conservation Need (Espèce désignée par l'Etat comme ayant les besoins de conservation les plus importants)